

Un riverain d'antennes relais qui avait harcelé de mails le Maire de Londres Boris Johnson en traitant de corrompu gagne son procès en Appel.

Par Paul Cheston, Correspondant des Tribunaux 14 janvier 2011

Un riverain d'antennes relais qui n'en pouvait plus et qui s'était permis d'harceler Boris Johnson (ndlr : qui n'est ni plus ni moins que le Maire de Londres depuis 2008) en le traitant d'une kyrielle d'adjectifs tels que "w ** r (Uk), corrompu, canaille, etc . . ." vient de remporter en Appel un jugement qui annule sa condamnation en première instance.**

Bryan Haven, 48 ans, avait été condamné en avril l'an dernier pour avoir provoqué à l'encontre du Maire de Londres Boris Johnson "gêne et anxiété" après avoir bombardé son bureau de plus de 30 courriels de protestations contre un site d'antennes relais de téléphonie mobile érigé devant son domicile à Streatham, sur un terrain propriété de la société des transports de Londres (TfL).

Suite à un premier jugement il avait écopé d'une ordonnance d'interdiction de deux ans lui intimant l'ordre de ne plus communiquer avec M. Boris Johnson.

Bryan Haven s'était plaint au bailleur via son site Internet TfL (Transports for London) que depuis l'installation du pylône d'antennes relais de 60 pieds (environ 20m) il avait commencé à souffrir de maux de tête, de nausées et ne pouvait pas dormir.

Il a déclaré qu'il avait essayé de contacter le Maire de Londres à plusieurs reprises sans succès ne recevant seulement qu'une réponse automatique. En conséquence j'admets lui avoir fait parvenir un nombre de mails conséquent et subséquent qui peuvent avoir été disons "un peu épicés".

En première instance le jugement de la Cour se réfère à ces e-mails " ... qui constituaient une menace, à savoir sans preuve tangible et raisonnable de l'expéditeur qui aurait été heureux de détruire et de mettre en haillons ou en lambeaux la réputation du destinataire".

Le jugement en Appel devait être rendu en Juillet de l'année dernière mais avait été ajourné pour compléments d'information. En effet dans les plaidoiries d'Appel, le Juge avait exigé que l'accusation fournisse des preuves montrant que Bryan Haven avait utilisé un "réseau public de communications électroniques".

Hier, après une courte audience par devant la Cour d'Appel de Londres comme aucune preuve n'a été fournie, le juge Patricia Lees "a accueilli favorablement" la procédure d'Appel initiée par Bryan Haven.

Après le jugement et à l'extérieur du Tribunal Bryan Haven a déclaré: "Tout avait commencé très poliment. Je pensais naïvement que lorsque l'on expédie un e-mail à un élu, il est normal d'obtenir une réponse. Néanmoins en l'absence de toute réponse, mes mails sont montés en pression, au pire je l'ai traité de "aw **** r (UK), de corrompu et de scélérat."

Il a rajouté que "bizarrement" entre temps le site d'antennes relais avait été démantelé !

Il n'en reste pas moins qu'au final on constate M. Bryan Haven en vertu de la Loi sur les communications de 2003 a donc été autorisé par le Cour d'Appel de faire usage d'un réseau public de communications électronique à des fins de causer des ennuis, inconvénients ou une anxiété inutile à autrui.

Le bureau du Maire a refusé de commenter.



Bryan Haven de Streatham "Même avec des mails un peu épicés, il n'avait pas obtenu de réponse"